



Edito

La Chambre d'agriculture de La Charente est avec vous au cœur des territoires et de la nature.

Le site des landes de Touvérac n'a pas d'équivalence en Charente. La main de l'homme y a modelé les paysages pour la richesse de son sous-sol et n'a laissé place qu'à landes et étangs.

Ce terroir rude a ses racines principalement dans l'activité sylvicole et l'élevage. A vos côtés, l'équipe environnement de Chambre d'agriculture de La Charente est prête à soutenir vos projets.

Particuliers ou collectivités, faites vivre votre patrimoine. Tout l'enthousiasme que les écoliers ont exprimé lors des journées d'animation est preuve d'une soif de savoir.

Il faut bâtir un avenir, évoluer sans détruire. Accompagnons les vocations économiques existantes ou novatrices dans le respect du document de référence.

Il n'est pas question de « compter fleurette », mais bien de découvrir un monde tombé dans l'oubli.

Pour une dynamique favorable, soyons la force de la préservation des espèces et des habitats.

Construisons ensemble un avenir local des milieux tout en assurant harmonie économique, sociale, culturelle.

Jacques AUPETIT

2^e Vice Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente



Auprès de chez vous

Des plantes carnivores se cacheraient-elles près de chez vous ?

Oui ! Les droséras, la grasette du Portugal et l'utriculaire sont des plantes insectivores. En Charente, elles sont déterminantes, c'est-à-dire remarquables par leur rareté, ce qui en fait des espèces importantes sur le site Natura 2000 « Landes de Touvérac - Saint-Vallier ».

Pourquoi sont-elles carnivores ?

Le milieu dans lequel elles poussent est trop pauvre en azote car il est acide, elles se nourrissent donc d'insectes dans lesquels elles trouvent cet élément indispensable à leur développement.

- Les droséras et la grasette du Portugal sont des plantes carnivores pionnières, elles poussent sur le sol nu des tourbières acides et des landes humides. Les deux espèces de *Drosera* sont non seulement sur la liste des espèces protégées en Poitou-Charentes mais elles sont aussi protégées au niveau national. Leur principale menace est la forte diminution des tourbières depuis plusieurs dizaines d'années.

Comment reconnaître les droséras ?

Les deux espèces de droséra présentes sur le site sont la droséra à feuilles rondes ou *Drosera rotundifolia* et la droséra intermédiaire ou *Drosera intermedia*. Leurs feuilles se développent en petites rosettes, elles sont composées de longs poils glanduleux pour piéger les petits insectes dont elles se nourrissent.

Drosera rotundifolia se reconnaît par ses petites feuilles arrondies en raquettes de tennis alors que les feuilles de *Drosera*



Droséra à feuilles rondes

intermedia possède une hampe naissant sous la rosette plus longue que la feuille mais toutes deux sont parsemées de petits poils roses reconnaissables.

Elles fleurissent à partir de juin pour celle à feuilles rondes et seulement à partir de juillet pour l'intermédiaire et jusqu'en août toutes les deux.

Comment reconnaître la grasette du Portugal ?

De même que les droséras, la grasette du Portugal est insectivore. Pour cela, elle est entièrement recouverte de glandes gluantes pour piéger ses proies. Ses feuilles poussent également en rosette et ses fleurs solitaires de couleur lilas clair se développent entre juin et octobre. Elle est présente dans l'Ouest de l'Europe et, même si elle n'est pas protégée au niveau national, elle est rare en Charente et elle figure sur la liste rouge de la région.



Grassettes du Portugal



Grassettes du Portugal

Un autre milieu, une autre petite plante insectivore : l'utriculaire

Celle-ci se développe dans les mares dystrophes, c'est-à-dire très pauvres en éléments nutritifs. C'est une petite plante aquatique sans racines qui flotte librement. Elle piège ses proies grâce aux petits sacs vésiculeux présents sur ses feuilles immergées.

Le contrat Natura 2000, un outil pour s'engager en faveur des habitats et des espèces

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 permet de maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces du site concerné par la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien. Il bénéficie de financements nationaux et européens.

Le contrat Natura 2000 constitue un engagement volontaire pour tout propriétaire de parcelles incluses dans un site Natura 2000 doté d'un Document d'objectifs (DOCOB). Il est signé pour 5 ans entre le titulaire et l'Etat. Les actions mises en place sont définies entre le propriétaire et l'animateur du site et doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB.

Le contrat est composé :

- du cahier des charges précisant les modalités de réalisation des travaux,
- d'une demande de subvention avec les devis de travaux,
- d'une cartographie localisant les travaux.

Deux types de contrats Natura 2000 concernent ce site :

- le contrat ni agricole ni forestier (dit ni-ni)
- le contrat forestier.

Une parcelle déclarée à la PAC ne peut pas être engagée dans ce type de contrat.

Les actions éligibles ont été définies dans une circulaire de gestion nationale puis adaptées au niveau régional. Elles doivent correspondre à une fiche action rédigée dans le Document d'Objectifs. Ainsi, pour le site Natura 2000 « Landes de Touvérac – Saint-Vallier », les actions pouvant être mises en place sont la création et la restauration de mares, l'entretien de landes, la création de clairières, le développement de bois sénescents ...

Comment bénéficier d'un contrat Natura 2000 ?

Un propriétaire intéressé peut s'adresser à l'animateur du site concerné. Celui-ci réalisera alors un diagnostic écologique des parcelles, définira ensuite avec le propriétaire les travaux envisagés puis préparera le projet de contrat qui sera transmis aux services de l'Etat (DREAL et DDT).



Calendrier de l'animation

Travail en continu :

- Mise à jour du DOCOB
- Travail sur les franchissements
- Aide aux porteurs de projets

13 mai 2015 :

Sortie Nature à Saint-Vallier

2^{ème} semestre 2015 et premier semestre 2016 :

- Interventions scolaires
- Lettre d'info n°3
- Sortie grand public

Un exemple de contrat Natura 2000 sur le site « Landes de Touvérac – Saint-Vallier »

En 2010, un contrat Natura 2000 a été signé avec une propriétaire sur le secteur de Saint-Vallier. Un diagnostic de ses parcelles a été réalisé afin de confirmer la présence d'habitats d'intérêt communautaire et d'évaluer leur état de conservation. Puis, afin de conserver ces habitats et les espèces qu'ils abritent, plusieurs mesures proposées par le DOCOB ont été adaptées aux parcelles concernées.

Les actions conduites dans ce contrat sont :

- la restauration, la création et l'entretien de mares pour la Cistude d'Europe, petite tortue aquatique qui fréquente ces points d'eau.
- la restauration et la gestion de milieux tourbeux pour favoriser le développement de plantes carnivores: droséras et grassette du Portugal (cf article page 1).
- la restauration de landes afin de rouvrir ces milieux et favoriser les espèces qui s'y développent car, sans entretien, les landes se ferment progressivement avec la colonisation spontanée des chênes et pins.



Sortie 2014

Le 16 avril 2014, une sortie sur la découverte des milieux des landes de Touvérac était organisée en partenariat avec l'Association pour la mise en valeur des Forêts du Sud Charente, représentée par Jean-Michel Mounier.

Un petit groupe d'une quinzaine de personnes a pu observer, sur un parcours de moins de 2 kilomètres, plusieurs milieux sur le site des Etangs de la Rode, sur la commune de Chillac, dont 40 hectares sont dans le site Natura 2000 : des étangs, une lande sèche, une forêt de feuillus, des plantations de pin, une mare, des landes humides ainsi que des suintements tourbeux.



La sabline des montagnes

Nous avons pu rencontrer en ces beaux jours ensoleillés de printemps les premières fleurs typiques des milieux sableux (dont la sabline des montagnes) ainsi que des amphibiens et des larves de libellules, du millepertuis des marais, des grassettes du Portugal et sentir la forte odeur du piment royal.

Jean-Michel Mounier nous a raconté l'histoire de ce site, qui a souffert durant la tempête de 99 et dont le propriétaire a adhéré à la charte Natura 2000, ce qui ne l'empêche pas d'exploiter ses parcelles. Les plantations de résineux, parfois mal perçues, abritent plusieurs espèces d'oiseaux notamment l'engoulevent, reconnaissable à son cri.

Sortie scolaire

Balade entre bois et étangs

Pour poursuivre le travail entamé à l'automne 2013 avec la classe de CP/CE1 de Béatrice Courcelle, à l'école de Touvérac sur les différents milieux que l'on trouve sur la commune, nous avons réalisé 2 sorties sur le terrain en mai et juin 2014.

La première sortie s'est effectuée sur le sentier du Terrier des Renards. Ce site, géré par le Conservatoire des Espaces Naturels, permet l'observation de plusieurs milieux naturels évoqués en classe, le but étant de sensibiliser les écoliers à leur environnement et de leur faire comprendre le fonctionnement d'un écosystème.

Lors de la balade à travers les bois, nous avons essayé de faire l'inventaire des espèces qui pourraient y habiter. Nous avons ensuite rejoint une mare où se trouvent des prêles et du piment royal, plantes peu connues par nos jeunes élèves. Nous avons observé quelques grenouilles, manipulées avec plus ou moins de précautions par des petites mains hésitantes pour finir sur les étangs afin d'aborder les notions d'impact de l'homme sur la nature et la résilience des écosystèmes.

Le deuxième après-midi nous avons emprunté le circuit de l'autre côté de la route, le sentier de l'étang de la Charbonnière qui entoure l'étang. Nous avons pu voir pourquoi ces étangs ont été creusés ainsi que les espèces qui occupent le site grâce aux panneaux pédagogiques du conservatoire.

Vous êtes propriétaires sur le site Natura 2000 ? Pensez à la Charte !

La charte Natura 2000 est un outil contractuel. Elle garantit une bonne gestion des milieux afin de conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Il s'agit d'un engagement volontaire du propriétaire d'une durée de 5 ans. Qui contient un cahier des charges à respecter et des conseils de gestions.

Elle n'entraîne pas de surcoût ou de manque à gagner. Elle donne droit à certains avantages comme l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et la reconnaissance d'une garantie de gestion durable des parcelles boisées ; ce qui permet l'accès à certaines aides publiques.



La charte Natura 2000 peut être signée sur plusieurs milieux :

- les boisements alluviaux
- les landes
- les milieux tourbeux
- les prairies
- les mares et plans d'eau
- les boisements résineux et mixtes
- les cours d'eau et berges

et sur plusieurs activités :

- activité cynégétique
- piégeage
- pêche
- communication
- entretien voirie
- aménagement et entretien des cours d'eau et ouvrages hydrauliques
- activités de loisir

La structure animatrice

Suite à un appel d'offre de la DREAL Poitou-Charentes fin 2012, la Chambre d'agriculture de la Charente anime le site Natura 2000 des Landes de Touvérac pour une période de 3 ans.

La Chambre d'agriculture est un établissement public dont les principaux rôles sont :

- Rôle consulaire : elle représente la profession agricole au sein des territoires et des différents comités et projets
- Rôle d'intervention : elle accompagne individuellement ou collectivement les agriculteurs, les collectivités et les salariés dans différents domaines : technique, gestion, réglementaire, développement...



Contact : Damien ROY
Antenne de Segonzac
05 45 36 34 00 / 06 07 76 76 29
damien.roy@charente.chambagri.fr

Qu'est-ce qu'un Document d'Objectifs (DOCOB) ?

Issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du site, le DOCOB contribue à une gestion optimale du territoire en faveur de la biodiversité.

Pour cela, il dresse un état des lieux du patrimoine naturel, des habitats et des espèces présentes sur le site mais aussi un diagnostic socio-économique pour prendre en compte les activités économiques, sociales et culturelles.

Les interactions entre les activités humaines et les enjeux écologiques sont analysées pour définir des enjeux de conservation. De là, sont définies des actions qui seront mises en œuvre sur le site en s'appuyant sur une démarche contractuelle.

Le DOCOB est donc le document de référence du site pour une bonne conservation de la richesse naturelle du territoire concerné. Il peut être amené à évoluer en fonction des différents inventaires écologiques et des activités humaines du site.

Les partenaires

